Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_54-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire du 2 juillet 2026

Date de convocation
29/06/2026

Date d'affichage
29/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. DE QUELEN, P. LEBOURG, C. CIVI, P. MANSAN, C. DALLONGEVILLE, C. BECHET, P-A. MARTINEZ, C. BONARD, M. LOUEDEC
Absents excusés : L. CROSNIER, F. LEYOUR
Absents non excusés :

Secrétaire de séance : P-A. MARTINEZ

N° 2026-54

Nomination des conseillers municipaux appelés à siéger dans les commissions thématiques de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) instruit ses dossiers et prépare ses décisions au travers de plusieurs commissions thématiques (ex : Aménagement de l'espace, Développement économique, Environnement/Déchets, Culture/Patrimoine, Enfance/Jeunesse, etc.).

Afin d'assurer une juste représentation de notre commune et de participer activement aux travaux intercommunaux, il appartient au Conseil Municipal de désigner les élus (conseillers municipaux ou adjoints) qui suivront ces différentes thématiques et siégeront au sein des commissions de la CCKB.

Monsieur le Maire présente la liste des commissions ouvertes ainsi que les candidatures exprimées au sein du conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (CCKB) ;

Vu l'appel à candidatures lancé par le Président de la CCKB auprès des communes membres ;

Considérant l'importance pour la commune de s'impliquer pleinement dans les compétences transférées à l'intercommunalité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROCEDER A LA NOMINATION** des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein des commissions thématiques de la CCKB, selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260702-2026_54-DE

Nom de la Commission de la CCKB	Représentant Titulaire	Représentant Suppléant (si prévu)
COMMISSION AMENAGEMENT URBANISME - HABITAT ET LOGEMENT	Phillipe LEBOURG	
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICULTUE ET FILIERES LOCALES	Fabien LEYOUR	Melvin LOUEDEC
COMMISSION ENVIRONNEMENT et TRANSITIONS ECOLOGIQUES	Pascal MANSAN	Christophe DE QUELEN
COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	Catherine CIVI	Priscilla-Anne MARTINEZ
COMMISSION FINANCES ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	Christophe DE QUELEN	
COMMISSION PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	Pascal MANSAN	Melvin LOUEDEC
COMMISSION TOURISME		
COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, EVENEMENTIELLE, ARTISTIQUE ET CULTURELLE		
COMMISSION VIE QUOTIDIENNE (Mobilités, Formation, Numérique, Services Publics)	Christophe DE QUELEN	Pascal MANSAN

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la CCKB afin que ces nominations soient officiellement enregistrées pour les prochains travaux communautaires.

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Christophe DE QUELEN

MAIRIE de LÖCARN (Côtes-d'Armor)